VILLE DE Graulhet
TARN · OCCITANIE · FRANCE

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du Jeudi 24 septembre 2026

Délibération n° 13
DEL 2026/089

OBJET :

Adhésion au groupement de commandes pour les marchés d'achat de fournitures administratives et ramettes de papier

Date d'envoi de la convocation : **18 septembre 2026**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 24 septembre 2026 à 19 heures 00, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Benjamin VERDEIL, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 27
M. VERDEIL Benjamin - Mme KAOUANE-METAHRI Louisa - M. CATHALAU Jean-Luc - Mme VICENTE Béatrice - M. TERRASSIE Vincent - Mme MAXIMILIEN Danièle - M. ROBERT-COLS Pascal - M. CATHALAU Pierre - Mme AIT-AISSA Saliha - M. DILE Jean-Pierre - M. LACAZEDIEU Frédéric - M. BES Henri - Mme GAYRAUD Nathalie - Mme DA COSTA Céu - Mme LLUCH-SALA Karine - Mme HAYMES Béatrice - Mme ETIENNE Nathalie - M. MARQUES Pedro - M. GAY Etienne - Mme POUJOL-MAFFRE Marie-Camille - M. MONTELS Jules - M. AUBES Jean-Marc - Mme VAURS Isabelle - M. CORTIJOS Boris - M. DELMAS Joël - M. BACOU Julien - Mme MALEPLATE Marine.

Absents avec pouvoir : 6
Mme LANAU Leslie (pouvoir Mme VICENTE Béatrice)
M. BELMAAZIZ Kader (pouvoir M. CATHALAU Jean-Luc)
M. ROQUES François (pouvoir M. BES Henri)
Mme POVOA Annick (pouvoir M. VERDEIL Benjamin)
Mme BONNET Laure (pouvoir M. CATHALAU Pierre)
Mme RAJAOARISOA Thérésa (pouvoir M. BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme DA COSTA Céu.

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour : 33

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Monsieur le Maire explique que depuis la fusion, la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet s'est dotée d'un service Achat Commande Publique. Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats intéressés.

Aussi, dans ce cadre, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer cette consultation sous cette forme relative à l'achat de fournitures administratives et ramettes de papier.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

De la mise en place de ce groupement, chacune des entités gèrera en direct ses marchés.

Ledit marché sera constitué de 2 lots :
LOT 1 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES
LOT 2 - RAMETTES DE PAPIER

Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de la commune à la constitution de ce groupement de commandes, et de l'autoriser à signer la convention et tout acte à intervenir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'APPROUVER la participation de la commune au groupement pour les marchés suivants :

LOT 1 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES
LOT 2 - RAMETTES DE PAPIER

- D'APPROUVER la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération pour chaque marché suivant le modèle type ci- joint,

- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer ladite convention,

- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer pour la collectivité les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget,

- DE DÉSIGNER la Commission d'Appels d'Offres du coordonnateur, l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Benjamin VERDEIL**

Le secrétaire de séance : **Céu DA COSTA**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET 81

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

Déposée en Préfecture le : 06 OCT. 2026

Publiée le : 06 OCT. 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »